

La mise en œuvre du droit au logement opposable dans les territoires

Le «droit à un logement décent et indépendant» inscrit dans la loi Besson est devenu opposable depuis peu : la loi du 5 mars 2007 a en effet désigné une autorité politique responsable, mis en place un comité de suivi et a introduit une possibilité de recours contentieux à partir du 1er décembre 2008.

La responsabilité de l'application du droit au logement relève de l'Etat, mais sa mise en œuvre effective implique l'ensemble des acteurs du logement, institutionnels, publics et privés à l'échelle nationale et locale et au premier rang les collectivités locales et les organismes Hlm.

Où en est la mise en œuvre du droit au logement opposable aujourd'hui ? Comment les commissions de médiation, point-cléf du dispositif, sont-elles organisées ? A quelles questions sont-elles confrontées ? Quelles sont les différentes situations rencontrées sur le terrain... ?

Quelles sont les conditions de mise en œuvre de réponses appropriées aux besoins en logements des plus défavorisés : produits logements, hébergement, modes de gestion des contingents, de la demande, des attributions, du FSL, modes d'accompagnement social, dispositifs de prévention des expulsions... ? Comment s'organisent ces dispositifs dans les territoires, qui en assurent le pilotage, comment sont repérés les besoins, quels partenariats les acteurs nouent-ils ? Comment la loi DALO impacte-t-elle ces dispositifs ?

A quelles conditions le droit au logement opposable peut-il avoir l'effet de levier attendu ? Quels sont les axes de progrès à court et moyen terme ?

Ces questions, au cœur de l'actualité, seront au centre de la journée d'échanges que le réseau des acteurs de l'habitat, propose aux collectivités locales, organismes Hlm, services déconcentrés de l'État et autres acteurs concernés. Nous souhaitons qu'elle permette à chacun de tirer un premier bilan de la loi DALO et de participer à la définition des premiers enseignements pour l'avenir.

Vendredi 28 novembre 2008
09h15 - 16 h 45

Caisse des dépôts et consignations
15 quai Anatole France
75007 Paris

Métro Assemblée Nationale (ligne 12)
RER Musée d'Orsay (ligne C)



La mise en œuvre du droit au logement opposable dans les territoires

Programme

08h 45 : **Accueil des participants**

09h 15 : **Introduction par des représentants du réseau
des acteurs de l'habitat**

09 h 30 : **Le droit au logement opposable : de la loi à la mise en
œuvre, un premier bilan**

Animation : Dominique Belargent, USH

- Hélène Sainte-Marie, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages – MEEDATT - Directrice de Projet : mise en œuvre du DALO
- Échanges avec la salle

10h30 : **Les commissions de médiation : compétences, organisation,
fonctionnement, diversité des situations rencontrées**

Animation : Juliette Furet, USH

- Evelyne Carudel, Directrice du patrimoine, Nantaise d'habitations
- André Gachet, Président, ASLIM, Association lyonnaise pour l'insertion sociale par le logement
- Michel Langlois, Président de la commission de médiation du Val d'Oise
- Hervé Schmitt, Directeur-adjoint, DDE de Seine Saint-Denis
- Lorène Tinant, Responsable Habitat et Solidarité, Lille Métropole Communauté urbaine
- Échanges avec la salle

12 h 30 : **Déjeuner**

Animation : Jean-Pierre Troche, Ville et Habitat

13h45 : **Quelles sont les conditions de mise en œuvre du droit au
logement sur les territoires?**

- Laurent Colobert, Chef du service Habitat et Cohésion sociale, CG du Maine et Loire
- André Gachet, Président, ASLIM, Association lyonnaise pour l'insertion sociale par le logement
- Sylvain Peltier, Chargé de mission Logement, PRU, Grand Nancy
- Michel Prost, Responsable du service Habitat, Logement et statistiques, DRE Rhône Alpes
- Sylvie Régnier, Directrice de l'AROSHA, ARHLM Aquitaine

- Échanges avec la salle

15 h 15 **Quel effet-levier du DALO sur la production de réponses
appropriées aux plus défavorisés? Quel impact en terme de
mixité sociale? Quels axes de progrès?**

- Bernard Lacharme, Secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
- Dominique Lefebvre, Président de la CA de Cergy-Pontoise, Vice Président de la commission Politique de la ville et de l'habitat de l'AMGVF
- Pierre Quercy, Délégué général de l'Union sociale pour l'habitat
- Alain Régnier, Préfet délégué à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

- Échanges avec la salle

16 h 30 **Conclusions par des représentants du réseau
des acteurs de l'habitat**

16 h 45 **Fin des travaux**